REGLEMENT DU CHALLENGE

DE

L'ETHIQUE SPORTIVE

DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL

A – Cadre du Challenge

Article 1 : Le district de Meuse organise chaque saison un challenge ouvert à toutes les équipes disputant une compétition départementale Seniors ou Jeunes jusqu'à U13 D1.

Article 2 : Ce challenge est destiné à récompenser les équipes par catégorie et les clubs qui ont particulièrement respecté le corps arbitral, les dirigeants, les partenaires, les adversaires, le public et l'esprit du jeu.
Le classement, établi chaque saison, désigne les équipes et les clubs qui seront récompensés.

Article 3 : Ce règlement peut être modifié sur demande et avec l'approbation de l'assemblée générale annuelle organisée par le district de Meuse de football, après étude préalable par la commission de prévention aux manquements à l'éthique sportive.

Article 4 : Le Comité Directeur du District est chargé de veiller à l'application du règlement et de prendre en compte toutes les décisions qu'il jugerait utiles pour régler les cas non prévus par celui-ci.

B – Classement par équipes et incidences

Article 5 : **Calcul du Classement par équipe**

Points positifs :

Lors de chaque match de championnat, chaque équipe peut enregistrer un total maximum de 100 points (hors bonus) par rencontre, grâce à son comportement au cours de chaque match. Tout manquement à l'éthique sportive sera sanctionné par une évaluation relevant uniquement de l'arbitre et ce, avant, pendant et après la rencontre (officiel ou dirigeant désigné) :

Avant match :

- Comportement normal (N) : 20 points
- Comportement limite (L) : 10 points
- Comportement anormal (A): 0 point

Pendant match :

- Comportement normal (N) : 40 points
- Comportement limite (L) : 20 points
- Comportement anormal (A) : 0 point

Après match :

- Comportement normal (N) : 30 points
- Comportement limite (L) : 10 points
- Comportement anormal (A) : 0 point

Un bonus de 10 points est accordé à l'équipe ne comptabilisant aucune sanction administrative et sportive.

Un bonus de 5 points est accordé à l'équipe recevante si le Monsieur ou Madame Prévention du club ou son suppléant identifié se présente à l'arbitre en début et en fin de match. Ce bonus n'est obtenu que si l'équipe recevante bénéficie préalablement du score maximal de 100 points.

<u>Points négatifs</u> :

Un système de retrait de points est également prévu selon le barème suivant :

- carton blanc	5 points
- carton jaune	10 points
- carton rouge	20 points
- exclusion du banc de touche	30 points
- incident hors match	50 points

Ce règlement est applicable à toutes les rencontres de championnat.
Toute équipe ayant ou étant déclarée forfait général est éliminée d'office.

L'envoi de la feuille d'évaluation incombe au club organisateur (avec la feuille de match), tout retard ou oubli sera sanctionné au même titre que l'oubli d'une feuille de match. L'envoi doit se faire dans les 48 heures suivants la rencontre sous peine d'application du statut financier et d'un report de 0 point pour l'équipe recevante.

Un classement est établi, par poule, en fin de saison, en fonction de la moyenne générale de l'équipe sur l'ensemble de la saison.

Le geste sportif :
Un geste sportif remarquable peut donner lieu à une bonification exceptionnelle de 100 points validé par la commission éthique.

<u>Article 6</u> : En cas de position d'accession ou de descente, à d'égalité de points entre plusieurs équipes, la commission districale, responsable des compétitions, prend en compte le classement au challenge de l'éthique de l'équipe concernée pour la saison en cours.
Conformément au règlement général du district, l'équipe la mieux classée aura l'avantage par rapport à ses adversaires.

<u>Article 7</u> : Dans le cas de jumelage, le club ayant la charge administrative de l'équipe bénéficie des bonifications ou subit les pénalités.

<u>Article 8</u> : Publication
- Les points acquis feront l'objet d'une publication.
- Un classement intermédiaire de l'indice de chaque club sera diffusé à la mi-saison par le District de Meusien de Football

- Le classement final est établi en fin de championnat et les équipes placées premières sont récompensées.

C - Challenge Club

Article 9 : Mode de calcul :

Chaque équipe est affectée d'un nombre en fonction de son classement dans son groupe (1 pour le premier du groupe, 2 pour le second du groupe, 3 pour le troisième, etc..).

Pour le club, il est procédé au calcul de la moyenne M des classements de ses différentes équipes (faire le total des classements des différentes équipes et diviser par le nombre d'équipes).
Cette moyenne M est affectée d'un coefficient prenant en compte le nombre d'équipes du club et donne un résultat R.

2 pour 1 équipe
0,95 pour 2 équipes
0,90 pour 3 équipes
0,88 pour 4 équipes
0,86 pour 5 équipes
0,84 pour 6 équipes

Ce résultat R pourra être minoré selon les participations aux réunions organisées par la Commission d'éthique à raison de 0,25 point par réunion. Cela donne un résultat T qui correspond au total final pour déterminer le classement.

Article 10 : Classement

Le classement des clubs est effectué par ordre décroissant du résultat T (le gagnant a le plus petit total).
En cas d'égalité au résultat T, la priorité est donnée au club possédant le plus grand nombre d'équipes, puis au club évoluant au niveau le plus haut dans la hiérarchie meusienne, puis à celui possédant le meilleur classement dans le meilleur niveau.

ANNEXE 1

CRITERES D'EVALUATION

Avant la rencontre :

- Une réunion de concertation a rassemblé l'arbitre, les dirigeants et les éducateurs**.**
- Les échanges entre ces acteurs sont restés courtois
- Les deux équipes sont entrées ensemble sur le terrain et se sont présentées au public.
- Les joueurs des deux équipes ont participé au protocole.

Comportements répréhensibles :

* tout comportement portant atteinte à l'image du football ou à sa fonction dans la société
* toute intolérance
* tout procédé tendant à rechercher un avantage ou à rompre l'égalité des chances.

Au cours de la rencontre

- ont eu un comportement sportif :
  - les joueurs
  - le banc de touche
  - les dirigeants
  - le public
  - le capitaine de l'équipe a pleinement assumé son rôle
  - l'équipe n'a pas volontairement retardé le jeu.

Comportements répréhensibles

* toute agression verbale ou physique.
* toute provocation.
* toute pression due à des critères autres que sportifs.
* toute manœuvre aléatoire faite pour contourner la règle.
* tout comportement portant atteinte à l'image du football ou à sa fonction dans la société.
* toute intolérance.

Après la rencontre :

- Les joueurs des deux équipes sont restés modestes dans la victoire et sans rancœur dans la défaite**.**
- Il y a eu dialogue ou échanges entre l'arbitre et les dirigeants
- Les dirigeants sont restés courtois
- Le recevant a offert des boissons à l'équipe visiteuse
- Après son départ, l'équipe visiteuse a laissé son vestiaire dans un état de propreté convenable.

Comportements répréhensibles

* toute atteinte aux biens d’autrui et de la collectivité
* toute contestation
* tout manquement au devoir de réserve
* toute agression verbale ou physique, sur quelque personne ou groupe de personnes que se soit
* toute provocation, toute incitation à la violence sous quelque forme que ce soit.
* les joueurs ne se sont pas serrés la main

Annexe 2

Commission de Prévention aux manquements à l'éthique sportive

Barème du Challenge

Tricheries :
Fausses identités, fausses déclarations :
200 points par joueur et par match joué.

Joueur participant alors qu'il n'en avait pas le droit (suspensions, catégorie d'âge…)
25 points par joueur et par match joué.

Faits graves :
Comportement menaçant (joueur, éducateur, officiel) pendant la rencontre
50 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Comportement menaçant (joueur, éducateur, officiel) hors rencontre
100 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Comportement discriminatoire (joueur, éducateur, officiel) pendant la rencontre
100 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Intrusion d'un ou de plusieurs spectateurs sur le terrain pendant la rencontre
100 points (à l'équipe dont appartienne « les supporters »)

Comportement discriminatoire (joueur, éducateur, officiel) hors rencontre
150 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Crachat volontaire susceptible d'atteindre une personne (pendant la rencontre)
100 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Crachat volontaire susceptible d'atteindre une personne (hors rencontre)
150 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups entre spectateurs ayant fait l'objet d'un rapport (arbitre, observateur, délégué, forces de l'ordre…) sans entraîner de blessure.
200 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups entre spectateurs ayant fait l'objet d'un rapport (arbitre, observateur, délégué, forces de l'ordre…) occasionnant une blessure.
250 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups volontaires entre joueurs pendant la rencontre (sans blessure)
200 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups volontaires entre joueurs (hors rencontre) sans blessure
250 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups volontaires entre joueurs (occasionnant une blessure)
300 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups volontaires entre joueurs (hors rencontre) occasionnant une blessure
350 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups de joueurs envers (un dirigeant, un officiel, un spectateur) pendant la rencontre
300 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups de joueurs envers (un dirigeant, un officiel, un spectateur) hors rencontre
350 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups de dirigeant, éducateur envers (un joueur, un officiel, un spectateur) pendant la rencontre
400 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups de dirigeant, éducateur envers (un joueur, un officiel, un spectateur) pendant la rencontre
450 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Pour des faits plus graves (incluant le futsal), la commission d'éthique se réserve le droit d'exclure le club du Challenge de l'éthique ou de lui retirer des points à l'indice club.
Ces points seront automatiquement retirés par la Commission de Discipline qui en informera la Commission de l'Ethique.

FOOTBALL ANIMATION

Pour pallier les absences aux plateaux et rassemblements programmés lors des phases d'automne et printemps ainsi que le futsal :

Points de pénalité au challenge de l'Ethique

U6 – U7 :
- 10 points de pénalité pour absence
- 05 points pour absence excusée

U8 – U9 :
- 10 points de pénalité pour absence
- 05 points pour absence excusée

U10 – 11 :
- 10 points de pénalité pour absence
- 05 points pour absence excusée

Ces points de pénalités s'appliqueront à la fin de saison dans le classement du challenge de l'éthique suivant le récapitulatif fait, à l'équipe senior la plus élevée du club dans la hiérarchie du district.